

## Compte-rendu Conseil Centre-Ville Mairie Jeudi 5 décembre 2013, salle Manouchian

Secrétaire de séance : Elisabeth L'Huillier.

Adeline Hubert-de Calan, présidente du conseil de quartier, a ouvert la séance.

### 1. Points d'information

#### **Point d'étape sur le PLU**

Le PLU (Plan local d'urbanisme) est passé au conseil municipal du lundi 9 décembre pour approbation, ce document devient exécutoire dans un délai d'un mois.

Pour rappel, le bureau d'études était intervenu lors du conseil de quartier Centre-ville Mairie du 9 novembre 2011 dans le cadre de la procédure de concertation de la population, sur l'élaboration du projet de territoire pour les années à venir.

Les orientations pour le quartier Centre-ville Mairie :

- Des règles plus adaptées au centre-ville, quant à l'emprise au sol et à l'évolution du tissu existant.
- La confortation des commerces existants, et pour les commerces de la rue du Pdt F. Mitterrand en rez-de-chaussée une interdiction de changer de destination afin de conforter l'attractivité du centre-ville (par exemple, un local commercial ne pourra pas être transformé en logement).
- Pour le péricentre, une zone de densification pour le pavillonnaire diffus : une augmentation des droits à construire mais en conservant un COS (Coefficient d'occupation des sols) assurant la cohérence du tissu existant.

#### **La rue Léontine Sohier**

Les travaux étaient interrompus pour une durée de trois semaines à partir du 20 décembre, du fait de la fermeture annuelle des centrales d'enrobés. Les travaux de reprise de structure, d'assainissement et des bordures sont terminés, avec une remise en circulation complète de la rue depuis la fin du mois de janvier.

Il restera à réaliser les travaux d'injection en sous-sol. La proposition de l'expert de faire ces injections avec de la résine expansive ne correspond pas à la structure sous voirie de la rue : c'est une résine qui gonfle à la pose et qui pousse les sols et les réseaux, mais cela ne convient pas pour le sous-sol de la rue Léontine Sohier (notamment du fait du passage de la canalisation transport-gaz Haute pression). Un autre type d'injection est à l'étude en attendant le rapport définitif de l'expert (qui devrait intervenir d'ici la fin du mois de mars).

La remise en circulation de la rue ne mettra pas en cause l'ouvrage à court et moyen terme, les travaux d'injection seront à réaliser pour garantir la pérennité de l'ouvrage sur le long terme (c'est-à-dire une vingtaine d'années).

Un des linéaires de trottoirs a été entièrement repris, incluant les normes d'accessibilité pour les PMR (les Personnes à mobilité réduite). La largeur de trottoir réglementaire et l'enrobé neuf facilite grandement l'accès des poussettes aux groupes scolaires et aux équipements sportifs.

Concernant la réouverture de la voie à la circulation, la Ville a prévu de mettre en place un accompagnement des équipes pédagogiques des groupes scolaires pour pallier aux habitudes qui ont été prises par les usagers, et surtout par les enfants. Une sensibilisation Sécurité routière permettra de réapprendre aux plus jeunes piétons à vivre dans un espace ouvert à la circulation des véhicules motorisés.

## Le parc urbain

La tranche ferme de travaux qui concernait la création du parc urbain est terminée à 98 % : il reste l'habillage de l'estrade et des bancs au moyen de parements en pierre.

La tranche conditionnelle 1 qui concernait le carrefour des rues Léontine Sohier et Pdt F. Mitterrand est terminée.

La tranche conditionnelle 2 qui concernait la parcelle de la Police municipale sera terminée à la fin du premier trimestre 2013 : les travaux ont repris après le démontage de la patinoire.

## La renaturation des berges de l'Yvette

Le projet de renaturation porté par le SIAHVY (le Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette) concerne l'Yvette depuis le bassin de Saulx jusqu'à la plaine de Balizy. Les financeurs ayant donné leur feu vert, les travaux ont pu commencer.

- Le tronçon entre le bassin de Saulx et le boulevard de Bretagne, y compris le passage sous la RN20 (en mars 2014) avec une fin des travaux prévue en mai 2014.
- Le tronçon du parc Saint-Martin entre la rue du Canal et le boulevard de Bretagne, appelé aussi tronçon Y04, avec une fin des travaux prévue en février 2014 (tous aménagements compris : plantations, cheminements et aire de jeux).
- Le tronçon entre le boulevard de Bretagne et à l'aval de la rue du Pdt F. Mitterrand, qui ont débuté partiellement pour être en concomitance avec les travaux en centre-ville (et notamment sur le parc urbain : curage du bras de la Morte-Eau, consolidation des murs du canal et renforcement d'un bâtiment à la diffluence) avec une fin des travaux prévus à l'été 2014 (interviendront en dernier les travaux sur les allées de la Corderie et de l'Abreuvoir, dont la pose des nouvelles barrières le long de l'Yvette).

Rappel du coût des travaux portés par le SIAHVY : 1,8 millions d'euros TTC subventionnés à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau, le Conseil régional et le Conseil général. Dans le cadre de l'aménagement du square du Moulin Saint-Martin, la Ville accompagne le projet à hauteur de 90 000 euros TTC pour compléter les aménagements prévus par le SIAHVY (reprise d'une passerelle, mise en place de bancs et de corbeilles de propreté, travaux préparatoire pour l'éclairage public). Dans la perspective de l'aménagement du tronçon boulevard de Bretagne - rue du PdtF. Mitterrand, la Ville prévoit la rénovation de la passerelle de l'Abreuvoir (actuellement fermée au public) avec un budget alloué de 85 000 euros TTC.



Suite à la destruction du moulin Saint-Martin, les travaux de reméandrage ont pu commencer. En creusant sous l'ancienne aire de jeux, les ouvriers ont découvert les restes du canal qu'empruntait l'Yvette pour alimenter la roue du moulin. Cet ouvrage ayant été répertorié aux archives et étant conforme aux plans napoléoniens, il n'y a pas de procédure de fouilles préventives à prévoir.

En termes de sécurité et de prévention, une demande a été faite auprès de la préfecture pour le programme d'extension du parc de caméras de vidéo-protection. La préfecture a donné son accord pour que les travaux soient effectués d'ici cinq ans. Un dossier de demande de subvention a été déposé, la réponse déterminera le nombre de caméras qui pourront être implantées et donc leur implantation selon les priorités : une est prévue sur ce secteur.

## **2. Le commerce et les festivités en période de fin d'année**

### **Les festivités prévues par les services de la Ville**

Le vendredi 6 décembre : lancement des illuminations, ouverture du parc urbain et inauguration de la patinoire.

Le samedi 7 décembre : actions Téléthon organisées par le Conseil municipal des Enfants et le Conseil des Aînés (en matinée au marché Bretten), et par le CCAS (l'après-midi à la patinoire).

Le samedi 14 décembre : lancement de la quinzaine commerciale.

### **Les festivités prévues par les commerçants**

Du samedi 14 au mercredi 25 décembre : des bulletins de jeu chez les 87 commerçants de l'ACIL 2000, trente paniers gourmands d'une valeur de 100 euros sont mis en jeu. Le tirage au sort est prévu le vendredi 27 décembre, la remise des lots le lundi 6 janvier.

Le samedi 21 décembre : distribution de jouets au marché Bretten le matin, et la grande parade illuminée organisée par l'ACIL 2000 l'après-midi des Arcades jusqu'à la place Stéber (bonnets offerts aux enfants du cortège, photos gratuites avec le père Noël et distribution de jouets et de friandises).

Le mardi 24 décembre : animation musicale dans les rues du centre-ville offerte par l'ACIL 2000, avec la fanfare présente à la grande parade.

Les mardis 24 et 31 décembre : ouverture exceptionnelle du marché Bretten.

### **Les projets de l'ACIL 2000 pour l'année 2014**

Des jeux seront organisés comme chaque année à l'occasion de la Fête des Pères, de la Fête des Mères... ainsi que le loto de l'ACIL 2000.

L'association souhaite proposer une manifestation qui permettrait de créer du lien avec les Longjumellois, comme par exemple un bal.

### **La mise en place de stationnements-minute**

Des places de stationnement minute ont été réalisées : une aux Côteaux et quatre sur la rue du Pdt F. Mitterrand (une à proximité du Monaco, une à proximité de la charcuterie et deux à proximité de la fromagerie). Le stationnement y est limité à vingt minutes, ce qui devrait assurer une meilleure rotation des véhicules si les conducteurs respectent les temps de stationnement. Ces places ont été implantées suite à une étude des typologies de commerces qui ne nécessitent pas de s'arrêter longtemps pour faire ses emplettes (notamment les boulangeries, les bureaux de tabac, les fleuristes...).

Ces places sont une extension à titre expérimental des deux places créées devant le fleuriste de la rue du Pdt F. Mitterrand, avec la mise en place d'une signalétique horizontale et verticale spécifique. Le contrôle du temps de stationnement sera fait par les agents de la Police municipale au moyen des disques de stationnement : selon la norme européenne, les conducteurs doivent y faire apparaître l'heure d'arrivée sur le stationnement. Les heures de validité de ces stationnements minute sont calées sur les mêmes périodes de validité de la zone bleue, c'est-à-dire du mardi au samedi de 9h à 13h et de 15h à 18h.

La mise en place de bornes de contrôle automatique du temps de stationnement et l'extension de ce type de stationnement sur la rue du Pdt F. Mitterrand et sur les autres polarités commerciales de la commune seront étudiées selon les résultats de cette première expérimentation.

### **3. Questions diverses**

#### **Passage de poids lourds sur le boulevard Liévain**

Depuis quelques mois, les riverains du boulevard Liévain constatent la traversée de plus en plus fréquente de la commune par des poids lourds de 38 tonnes. Cela cause des nuisances sonores ainsi que des vibrations sur le bâti, et également du fait du passage des camions bennes vides de Hatier. Ces passages se produisent aux alentours de 8h, mais depuis quelques temps également à 5h30. La vitesse excessive des bus RATP en périodes creuses et la nuit causent également le même type de nuisances. Les riverains ont transmis une pétition à la Ville en début d'année.

Les moyens d'action : l'entreprise Hatier ne peut pas maîtriser les horaires de livraison de ses fournisseurs, et donc le passage des camions à de tels horaires. Par contre, il pourrait y avoir une marge de manœuvre concernant les camions Hatier en envoyant un courrier de demande à l'entreprise pour que ses camions roulent moins vite, afin de réduire les nuisances (même s'il n'y a pas d'infraction car ces passages rentrent dans le cadre de la desserte locale des commerces et des entreprises). Des recherches en interne ont permis de vérifier que cette demande n'avait pas encore été formulée par la Ville. Concernant les bus RATP, un courrier a été envoyé en 2011 et un autre en avril 2013 suite à la pétition des riverains. La direction a passé le message aux conducteurs mais cela est resté pour l'instant sans effet. Un courrier sera à nouveau envoyer à la RATP.

L'aménagement d'une zone 30, de chicanes ou la pose de coussins berlinois peut être étudiée, mais les dispositifs de voirie n'ont pas toujours les effets escomptés sur les conditions de circulation. Il y a par exemple un risque de nuisances vibratives supplémentaires sur le bâti du fait des coussins berlinois, des riverains qui en ont demandé demande désormais leur retrait sur d'autres points de la commune. En parallèle de l'étude de faisabilité d'aménagements de voirie (sur le boulevard Liévain et sur la rue Pasteur), la Ville va privilégier le dialogue avec ces deux entreprises afin de sensibiliser les conducteurs.